PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Énergie, Connaissances et Urbanisme
Secrétariat de la CDPENAF

DDT32/Unité ADS

Objet : AVIS DE LA CDPENAF
Réf :
P.J. :

Auch, le 12/03/2024

Suite à votre saisine du 14/02/2024, le dossier de permis de construire, portant sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol (dossiers PC03234822A0005 et 03236822A0006_CORSAIRE) sur les communes de ROQUELAURE et SAINTE-CHRISTIE, a été présenté à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en séance plénière en date du 7 mars 2024.

La commission émet à la majorité un avis favorable au projet .

Le chef de service Énergie,
Connaissance et Urbanisme

Jean-Jacques DELIBES

Affaire suivie par
Mel. : jean-jacques.delibes@gers.gouv.fr
Tel. : 05 62 61 47 10
19 Place du Foirail - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr